



**Ingénierie foncière**

**Renouvellement urbain**

**Rénovation urbaine**

**Développement durable**

**Mandats pour la réalisation  
d'équipements publics**

**Atelier d'urbanisme**

**Logements**

**Développement économique**

Pour apporter une offre complète à ses clients, l'AFTRP s'est dotée d'un atelier d'urbanisme. Au sein de l'AFTRP, l'atelier d'urbanisme rassemble des compétences en urbanisme, architecture et paysage...

Son rôle est de contribuer à la qualité urbaine des projets.

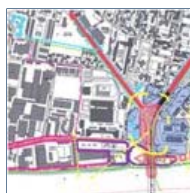
L'atelier participe à l'élaboration de projets urbains et à leur réalisation, depuis la conception ou son cadrage jusqu'à la formalisation des prescriptions environnementales, architecturales et paysagères.

La présence, au sein de l'AFTRP, de l'atelier d'urbanisme, permet aussi une plus grande réactivité aux sollicitations des collectivités.

Il peut très vite concevoir des premières orientations ou esquisses graphiques, permettant de clarifier les objectifs et les exigences, et d'engager un travail itératif avec ses interlocuteurs. Il accompagne la collectivité dans l'expression de ses attentes, avec la présentation de références et de réalisations répondant à des contextes et à des demandes similaires.

L'atelier d'urbanisme au sein de l'AFTRP a donc une double mission :

- une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine,
- une mission d'animation et de conseil.



**Mission de maîtrise d'oeuvre urbaine**

L'atelier peut élaborer le projet urbain. Il analyse le territoire et en extrait ses caractéristiques essentielles : atouts et faiblesses en termes de desserte, de paysage, d'équipement, d'environnement, etc...



Dans le cadre des équipes de projets pluridisciplinaires mises en place par l'AFTRP pour piloter les opérations, l'atelier apporte ses compétences à l'élaboration des études de faisabilité.

En s'appuyant sur les diagnostics urbains et paysagers, sur les études de marché et en fonction des attentes des élus, il contribue à décrire le meilleur parti d'aménagement dans un souci d'intégration urbaine et architecturale, de fiabilité économique, de développement durable.

### **Mission d'animation et de conseil**

L'atelier n'a pas vocation à élaborer tous les projets que mène l'AFTRP. Son rôle est également d'animer un réseau de professionnels.



En effet, pour apporter la réponse adéquate, l'AFTRP s'entoure de professionnels de qualité, qui seront choisis en fonction des sujets traités, de leur expérience, de leur sensibilité, et de la qualité de leur réflexion. Ainsi la production et le savoir-faire de l'AFTRP s'enrichissent de ces collaborations.



En lien avec l'architecte urbaniste de l'opération, l'atelier apporte, en tant que de besoin, un appui aux « équipes-projets » (cahier de recommandations, cahiers des orientations urbaines, environnementales et qualité architecturale, participation aux choix des architectes et des projets immobiliers).

L'atelier est ainsi le référent qualité de l'AFTRP en matière de projet urbain et de développement durable.